

EXPOSITION

# Le Droit local des cultes

## Comment les religions coexistent en Alsace



Cette exposition, qui ne se veut pas exhaustive, a pour ambition de permettre au plus grand nombre de saisir les fondements du Droit local des cultes en Alsace et en Moselle et de questionner son évolution.



**Vous souhaitez emprunter l'exposition composée de 6 roll-ups ?**

Contactez Philippe Ichter, Chargé de mission « relations avec les cultes et dialogue interreligieux » :

[philippe.ichter@alsace.eu](mailto:philippe.ichter@alsace.eu)  
06 72 05 52 14